



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2025-072

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT et Fabien MICHEL.

Excusés : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN

Christian CHILLI représenté par Julie LUCCIONI

Absentes : Nadine MARION, Virginie MICHEL et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 08 Nombre de Suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

CONVENTION POUR UTILISATION D'UNE CAVE MONTEE DU VIEUX LAVOIR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2013-061 du 12 novembre 2013 le Conseil Municipal a autorisé Madame Joele AUGER à utiliser l'une des deux caves situées Montée du Vieux Lavoir avec une participation financière annuelle de 50 euros.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que Madame Joele AUGER utilise toujours cette cave et procède au paiement annuel de 50 euros.

Monsieur le Maire précise que la cave mise à disposition est celle du bas qui est située en dessous du lavoir de la Montée du Vieux Lavoir et qu'elle fait partie de la parcelle N 111 classée dans le domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention révocable entre Madame Joele AUGER et la commune d'Ampus pour l'utilisation d'une cave appartenant à la commune d'Ampus pour un montant annuel de 50 euros.

Monsieur le Maire présente un projet de convention pour l'utilisation d'une cave située Montée du Vieux Lavoir entre la commune d'Ampus et Madame Joele AUGER.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition de la cave la plus basse de la Montée du Vieux Lavoir à Madame Joele AUGER,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention révocable entre Madame Joele AUGER et la commune d'Ampus pour l'utilisation d'une cave,

PRECISE que cette convention est renouvelable par tacite reconduction et révocable par les deux parties à tout moment,

PRÉCISE que la participation annuelle pour l'utilisation de cette cave est fixée à 50 euros payable à terme échu,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

